

# Comprendre le décret tertiaire – la déclaration OPERAT ?

## Durée de la formation

- ✓ En jours : 1.5 jours (3 demies journées étalonnées sur 2 semaines pour les 3 modules)

## Publics concernés

- ✓ Adhérents du Sigeif

## Pré-requis

- ✓ Avoir suivi le webinaire Décret Tertiaire du 17/08/2022 (disponible en replay)

## Modalités d'évaluation

- ✓ Test amont via un quiz
- ✓ Quiz formatif tout au long de la formation
- ✓ Test final via un quiz
- ✓ Mise en situation sur un cas pratique

## Sessions

En classe virtuelle via Teams animé sur le LMS Acadi (Inddigo)

## Horaires de formation

8h30 – 12h30

## Nombre de stagiaires

De 6 à 12 personnes maximum

## Intervenant

Expert métier/formateur identifié au sein d'Inddigo

## Objectifs de formation

- ✓ Maîtriser les concepts d'entité fonctionnelle (EFA), d'unité foncière et les critères d'assujettissement d'une EFA.
- ✓ Comprendre et être en mesure de déterminer les éléments à déclarer sur OPERAT
- ✓ Découvrir la plateforme et son utilisation par une mise en situation au travers de cas pratiques.

## Contenu de la formation

### Jour 1 (matinée)

- ✓ Introduire le décret tertiaire
- ✓ Comprendre les différentes étapes de la déclaration annuelle sur OPERAT et les responsabilités de chaque acteur
- ✓ Identifier une entité fonctionnelle (EFA)
- ✓ Déterminer si une EFA est assujettie au décret tertiaire

### Jour 2 (matinée)

- ✓ Etre autonome pour la déclaration de ses EFA
- ✓ Déterminer son objectif relatif
- ✓ Déterminer son objectif absolu
- ✓ Etre autonome pour la déclaration de ses objectifs

### Jour 3 (matinée)

- ✓ Etre autonome pour la déclaration de ses EFA
- ✓ Mettre en pratique les informations transmises dans les modules précédents

## Modalités pédagogiques et support

- ✓ Support digital interactif partagé sur la plateforme Acadi
- ✓ Exercices individuels et collectifs (quiz, drag&drop, flashcards...)
- ✓ Mises en situation et échanges avec les participants et le formateur